



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction Générale de l'Administration
Sous-direction du Développement Professionnel et
des Relations Sociales
Bureau de l'Action Sanitaire et Sociale
Adresse : 78, rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP
Suivi par : Marie-Odile DANDO-DREAN

Tél. : 01 49 55 80 58
Fax : 01 49 55 74 41

NOTE DE SERVICE
DGA/SDDPRS/N2003-1248

DATE : 29 JUILLET 2003

Date de mise en application : Immédiate
Date limite de réponse : 10 Octobre 2003

Objet : ASMA Nationale : Séjour à PARIS proposé aux retraités en décembre 2003.

Les documents joints, émanant de l'Association d'Action Sociale du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (ASMA), présentent les activités proposées par l'ASMA Nationale, secteur « retraités ».

Les demandes d'inscription doivent être transmises à :

ASMA Nationale – Secteur Retraités – 8, rue du Helder – 75009 PARIS

L'adjoint au Sous-Directeur du Développement
Professionnel et des Relations Sociales

Pierrick HUET

Mots-clés : ASMA, Retraités , Paris 2003

Destinataires
Administration Centrale Services déconcentrés Syndicats Etablissements d'enseignement Etablissements Publics Présidents des ASMA départementales Retraités Correspondants sociaux

PARIS 2003

Deux périodes de 30 places : A) du mardi 2 décembre matin au vendredi 5 décembre après le petit déjeuner
B) du vendredi 5 décembre matin au lundi 8 décembre après le petit déjeuner

Date limite d'inscription : 10 octobre 2003

PROJET DE PROGRAMME POUR CHAQUE SEJOUR :

Nous séjurerons à l'hôtel club « Les Provinces » 36 rue de l'Echiquier - PARIS 10ème

- ½ journée : visite guidée à pied du quartier du Marais
- 1 journée complète à Versailles : Château Trianon
- ½ journée : Basilique de St Denis et le Stade de France (visite des coulisses)
- En soirée : tour de Paris en autocar (illuminations de Noël)
- 1 spectacle : « les deux ânes » spectacle de chansonniers

PRIX DU SEJOUR HORS QF : 320 euros.

Pour calculer votre part à charge lire les conditions générales et voir le tableau ci-dessous.

QF en Francs	Catégorie	Subvention ASMA	A VOTRE CHARGE	
			Séjour en euros	Transport
de 0 à 351	1	60 %	128	40 % du tarif SNCF
de 352 à 480	2	50 %	160	50 % du tarif SNCF
de 481 à 579	3	40 %	192	60 % du tarif SNCF
de 580 à 762	4	35 %	208	65 % du tarif SNCF
de 763 à 960	5	30 %	224	70 % du tarif SNCF
de 961 à 1 159	6	25 %	240	75 % du tarif SNCF
de 1 160 à 1 342	7	20 %	256	80 % du tarif SNCF
+ de 1343	8	10 %	288	90 % du tarif SNCF

Pour les chambres « single » : Ajouter 47 euros

Un chèque d'arrhes de 30% du montant du séjour (compte tenu du QF) est à joindre à la fiche d'inscription.

CONDITIONS GENERALES

PROGRAMME :

Cette note donne le programme dans les grandes lignes. Un programme détaillé sera remis aux participants.

PRIX :

Les prix indiqués comprennent :

- L'hébergement et les repas.
- Les visites et les transports en autocar pour les visites.
- Les entrées dans les sites.

FINANCEMENT :

Votre participation est calculée en appliquant le système du Quotient Familial calculé selon la formule suivante :

$QF = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence 2001}}{\text{Nombre de parts fiscales} * 12}$
--

Les personnes n'ayant qu'une part fiscale bénéficient de 0,25 part supplémentaire, c'est-à-dire que le Revenu Fiscal de Référence (RFR) est à diviser par 15

TRANSPORT :

L'ASMA finance une partie des transports calculée à partir du QF et du tarif 2^{ème} classe senior de la S.N.C.F - 50 % senior. Lors de votre inscription vous joindrez une attestation S.N.C.F indiquant le coût aller-retour tarif senior et cela que vous voyagez en voiture ou en train.

Nous déduisons du solde qui vous sera réclamé avant le séjour, la participation de l'ASMA au frais de transport.

INSCRIPTION :

Respectez les dates limites fixées pour chaque séjour et n'oubliez pas de joindre un chèque représentant 30% du montant du séjour après l'application du QF, chèque libellé au nom de l'ASMA.

Après le 10 Octobre 2003 nous vous indiquerons si vous êtes retenus pour le séjour.

Le responsable du secteur retraités

Le président de l'ASMA Nationale

André LEFEBVRE

Patrice ROUER

FICHE D'INSCRIPTION
Séjour à PARIS
Décembre 2003
A retourner avant le 10 Octobre 2003
à l'ASMA Nationale - Secteur retraités
8, rue du Helder - 75009 PARIS
Renseignements auprès de
Mme DANDO-DREAN Marie-Odile
☎ 01 49 55 80 58

M. Mme Mlle :Prénom :

Adresse :

Code Postal - Ville : ☎ domicile :
Portable :

Dernière activité au Ministère de l'Agriculture.....

Direction, service :

Je préfère : séjour A séjour B indifférent

Accompagné(e) de son ou sa conjointe : OUI NON

PRECISER si vous souhaitez une CHAMBRE **SINGLE**

Supplément de 47 euros

Une CHAMBRE **DOUBLE**

une CHAMBRE **A DEUX LITS**

Accepte de partager une chambre à 2 lits

PIECES A JOINDRE :

- ◆ 1 chèque d'arrhes de 30% du coût du séjour (ou chèque vacances) établi à l'ordre de l'ASMA
- ◆ Copie du titre de pension ou de l'arrêté de notification de mise à la retraite
- ◆ Copie de votre avis d'imposition 2001
- ◆ fichet SNCF indiquant le coût du transport lieu de résidence à Paris au taux carte senior

CONDITIONS D'ANNULATION :

L'annulation de l'inscription ne peut être envisagée que pour des cas de force majeure et n'entraîne aucun remboursement des arrhes, sauf décision particulière de l'ASMA

NB : IL EST A NOTER QUE LE SOLDE DU SEJOUR DEVRA ETRE IMPERATIVEMENT ACQUITTE AVANT LE SEJOUR.